

CONTRAT LOCAUX D'ACCOMPAGNEMENT
A LA SCOLARITE

Note de cadrage Caf du TARN
Année 2021-2022



VOS CONTACTS

CAF DU TARN



Jean-Sylvestre ROYET
Conseiller Technique
Chargé de développement territorial
Tarn SUD

67 avenue Maréchal Foch
CS 42350
81 012 ALBI Cédex 9

Tel : 05 63 48 39 61

jean-sylvestre.royet@caf.fr



Brigitte CAMBUCCO-PORTES
Technicien conseil action sociale

67, avenue Maréchal Foch
CS 42 350
81012 ALBI Cédex 9

☎ 05 63 48 39 42

✉ brigitte.cambucco-portes@cafalbicnafmail.fr

Réseau parents 81

Yannick BRAVO

13 place des Cordeliers – 81 000 ALBI

07 83 11 65 76

Reseauparents81.acepp@gmail.com

INTRODUCTION

Créé en 1996, le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas) dont les principes ont été fixés par la Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité de 2001, est partenaire de l'école et des structures concourant à la coéducation des enfants en lien avec les parents.

C'est un dispositif partenarial, hors temps scolaire, qui s'adresse aux enfants du CP à la Terminale.

Le référentiel national de financement du CLAS

https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/DCom/Partenaires_Bailleurs/Referentiel_National_financement_CLAS%20Caf.pdf rappelle les objectifs du dispositif et les actions pouvant être mis en place en direction des enfants, de leurs parents, ainsi que les liens avec l'école, dans le respect des principes de la charte de l'accompagnement à la scolarité de 2001. Il présente notamment :

- les objectifs du Clas en direction des enfants et des parents ;
- le cadre organisationnel du dispositif (composition des groupes d'enfants, l'encadrement requis pour ces groupes, la fréquence etc.) ;
- le socle minimum d'actions à réaliser en direction des parents pour être éligible au financement du Clas ;
- les conditions d'élaboration du projet Clas dans un environnement de proximité et en cohérence avec les autres actions éducatives sur un territoire.

1. L'organisation départementale du Tarn

- ✓ Le pilotage du dispositif d'accompagnement à la scolarité *est confié au Comité Technique Parentalité*, une instance du Sdsf (Schéma Départemental de Services aux Familles).
- Le SDSF est présidé par la Préfecture du Tarn.
- La caisse d'Allocations Familiales assure l'animation et le secrétariat du dispositif Clas.
- ✓ Ce comité départemental est partenarial. Il associe : l'Education Nationale, le Conseil Départemental du Tarn, la Mutualité sociale Agricole, les services de l'Etat représenté par les chefs de projets des contrats de villes du Tarn.

Il a pour mission de :

- procéder à l'état des lieux des besoins et de l'offre existante pour conduire le développement d'une offre adaptée et garantir le renforcement de la qualité des actions dans le département ;
- rechercher la complémentarité entre les différents dispositifs autour de l'école et de coordonner les actions et les financements ;
- définir les objectifs généraux du dispositif au plan départemental ;
- impulser le partenariat local et accompagner les opérateurs et acteurs locaux ;
- organiser l'appel à projet ;
- examiner et sélectionner les projets en vue de l'agrément des projets Clas ;
- assurer l'évaluation et le suivi du dispositif ;

- veiller à l'utilisation des crédits dans le respect des critères de chaque financeur.
- Le Comité Technique Départemental Parentalité a pour objectifs :
 - la labellisation des projets CLAS ;
 - impulser et suivre le développement d'une offre adaptée et le renforcement de la qualité des actions grâce notamment à la mission d'animation du réseau départemental confiée à l'ACEPP 81.

En 2020 - 2021, le comité départemental a agréé **77** actions qui correspondent à l'accompagnement de **776** enfants et jeunes.

Pour l'année 2021 – 2022, le comité départemental poursuit son appui au développement des actions Clas dans le département et fixe les priorités suivantes pour le dispositif :

Afin de pouvoir prétendre à un financement au titre de la Ps Clas, les projets doivent se conformer aux exigences du référentiel des Clas :

- Répondre aux critères d'animation, d'accompagnement et de coordination des acteurs des Clas.
- S'inscrire dans une dynamique collective
- S'inscrire dans une régularité de mise en œuvre
- Répondre à des critères d'encadrement qui garantissent une qualité d'intervention
- Rechercher une articulation avec le Reaap (Réseau d'appui d'Accompagnement à la Parentalité) ainsi que les autres actions mises en œuvre sur un territoire pour proposer l'offre la mieux adaptée aux besoins identifiés, et mettre en cohérence l'ensemble des dispositifs en matière éducative (Programme de réussite éducatif, Projet éducatif de territoire, Projet éducatif local etc.)

Cette coordination est essentielle pour permettre le développement sur un même territoire d'actions complémentaires, non concurrentielles et lisibles pour les familles.

Par ailleurs, une coopération est attendue avec les structures de l'animation de la vie sociale (Centres Sociaux et Espaces de Vie Sociale) sur les territoires couverts.

➤ **Animation départementale et l'inscription du projet dans le Réseau Parents 81**

L'accompagnement des opérateurs du Clas proposée pour l'année scolaire 2021/2022 :

- un accompagnement des porteurs de projet à leur demande ou sur proposition par les membres du comité départemental parentalité
- des réunions d'informations et d'échanges mises en œuvre dans le cadre du Réseau Parents 81.

Les informations relatives aux différentes actions d'animation et de formations proposées aux porteurs de projet sont consultables sur le site www.reseauparents81.fr.

Le porteur de projet CLAS financé dans le cadre de cet appel à projets s'engage à :

- s'impliquer dans le Réseau Parents 81 ;
 - à participer aux réunions locales et démarches ayant pour objet l'accompagnement des parents, afin de définir ses projets en concertation avec les autres acteurs du territoire, et notamment les centres sociaux ou les espaces de vie sociale lorsqu'ils sont présents.
- Le réseau parents81 réunit des parents, des associations, des institutions pour s'informer, partager des expériences, échanger, écouter et être écouté.

Centre de ressources pour tous les parents, le réseau informe et oriente les parents, organise des rencontres, des formations, accompagne les parents qui souhaitent porter des initiatives...

Vous pouvez contacter l'animateur pour être accompagné dans la complétude de la demande de subvention.

Yannick BRAVO

reseauparents81.acepp@gmail.com

www.reseauparents81.fr

Des informations sont transmises aux porteurs de projet Clas par mail, à chaque mise à jour.

2. Modalités de dépôt du dossier de demande d'agrément Clas (ou du dossier de demande de financement)

La plateforme Elan Caf permettant le dépôt des dossiers sera accessible du 21 juin jusqu'au 31 juillet 2021.

Au-delà de cette date, plus aucune demande ne pourra être déposée.

Important :



- Toute demande déposée hors délai ne sera plus recevable pour instruction
- Tout dossier bilan 2020 – 2021 qui n'aura pas été déposé le 30 juillet entrainera une non-recevabilité pour une nouvelle demande de labellisation et de financement Clas

Après avoir pris connaissance de la note de cadrage et des orientations départementales, vous remplirez le dossier de demande de financement sur la plateforme « ELAN Caf ».

Les informations communiquées dans ce dossier doivent permettre aux financeurs de comprendre les principes d'action mis en œuvre pour chaque projet. Il vous est ainsi demandé de détailler votre projet et son organisation pratique.

Vous décrirez les actions

- Les actions qui seront conduites avec les enfants ;
- Les actions projetées avec et pour les parents (soutien, médiation, information pour leur permettre une plus grande implication, etc.) ;

- Les relations avec les établissements scolaires (diagnostic sur la nature des difficultés rencontrées par l'enfant, continuité de l'acte éducatif, renforcement des échanges entre intervenants parents et enseignants etc.) ;
- La mobilisation des ressources du proche environnement (locaux, centre de documentation, bibliothèque, personnes ressources) qui permettront d'apporter un appui ponctuel ou régulier à la démarche d'accompagnement.

Afin que votre demande de financement puisse être instruite, nous vous remercions de **renvoyer le dossier bilan 2020 – 2021 par mail** à l'adresse mail suivante : parentalite.cafalbi@caf.cnafmail.fr **le 30 juillet 2021 au plus tard**

3. Les modalités de financement du Clas par la branche Famille à compter de septembre 2021

Le financement de la Caf se fait au moyen d'une prestation de service globale et forfaitaire.

L'éligibilité à la prestation de service s'appuie sur des principes structurants énoncés dans le référentiel national

Afin de pouvoir prétendre à un financement au titre de la Ps Clas, les projets doivent se conformer aux exigences du référentiel des Clas (cf. annexe 2). Ils doivent remplir l'ensemble des conditions cumulatives suivantes :

- un axe d'intervention auprès des enfants et des jeunes ;
- un axe d'intervention auprès et avec les parents ;
- un axe de concertation et de coordination avec l'école ;
- un axe de concertation et de coordination avec les acteurs du territoire.

La prestation de service (Ps) Clas permet de prendre en charge une partie des dépenses de fonctionnement engagées par les porteurs de projets selon les modalités de calcul suivantes : **32,5 % des dépenses de fonctionnement dans la limite d'un prix plafond de 7 885 € par an, soit une valeur maximale de la Ps de 2 563 € pour l'année scolaire 2021-2022.**

Les actions financées doivent bénéficier de cofinancements

Le principe du co-financement est une règle afin d'inscrire les projets dans une dynamique partenariale. Le montant total des financements accordés par la Caf au titre du dispositif Clas ne peut excéder 80 % du coût total annuel de fonctionnement (ou de la dépense d'investissement ou d'équipement) d'une structure ou d'un service.

Les modalités d'attribution des financements restent à l'appréciation de chacun des partenaires financeurs

Important



Toute action relevant exclusivement de l'aide aux devoirs et du seul accompagnement au travail scolaire (qu'elles soient conduites dans un cadre individuel ou collectif) n'est pas éligible à un financement au titre de la Ps Clas.

Dès lors, le dépôt des projets pour la campagne 2021-2022 doit obligatoirement s'effectuer via la plateforme ELAN Caf au moyen du formulaire national d'appel à projet Clas disponible en ligne sur la plateforme.

Ce formulaire est construit de manière à permettre aux porteurs de projets de présenter et décrire leurs actions Clas en lien étroit avec les axes d'intervention définis et attendus par le référentiel national des actions Clas.

Il est demandé au porteur de détailler le projet et son organisation pratique :

- Les actions qui seront conduites auprès des enfants ;
- Les actions projetées avec et pour les parents (soutien, médiation, information pour leur permettre une plus grande implication, etc.) ;
- Les relations avec les établissements scolaires (diagnostic sur la nature des difficultés rencontrées par l'enfant, continuité de l'acte éducatif, renforcement des échanges entre intervenants parents et enseignants etc.) ;
- La mobilisation des ressources du proche environnement (locaux, centre documentation, bibliothèque, personnes ressources) qui permettront d'apporter un appui ponctuel ou régulier à la démarche d'accompagnement.



En raison de la nécessité de disposer d'un budget par niveau (élémentaire, collège, lycée), il conviendra de déposer une demande distincte pour chaque niveau.

Ex : l'association organise un Clas pour 3 collectifs élémentaires et 2 collectifs collèges, il faudra déposer une demande au titre de l'élémentaire (regroupant les 3 collectifs) et une demande au titre du collège (regroupant les deux collectifs).

Un financement complémentaire sous forme de bonus pourra être attribué, sur proposition de la Caf, sur les volets enfants et parents du référentiel des Clas :

- Bonus « enfants » : soutien à la mise en place de projets culturels et éducatifs au sein des Clas (300 € par collectif d'enfants) ;
- Bonus « parents » : renforcement de l'action des Clas en matière de soutien à la parentalité (300 € par collectif d'enfants).

Ces bonus sont attribués par la Caf de manière cumulative ou isolée selon la plus-value de l'action proposée au regard des exigences figurant déjà dans le référentiel national Clas. Il faut en effet que les projets aillent au-delà du socle de la Ps Clas pour pouvoir prétendre à un bonus. Il sera par ailleurs demandé aux animateurs du Clas de participer à l'animation départementale parentalité si elle existe et/ou plan de formation proposé dans le cadre du Sdsf.

➤ **Bonus « enfants » : Soutien à la mise en place de projets culturels et éducatifs au sein des Clas (300 € par collectif d'enfants)**

Ce bonus vise à permettre le financement de projets socio-éducatifs structurés, organisés sur l'année, mobilisant par exemple le recours à des intervenants extérieurs, l'organisation de sorties culturelles ou éducatives, ou l'achat de matériel spécifique lié à l'organisation de ces activités.

Actuellement les actions suivantes sont soutenues par la prestation de service Clas, s'agissant de l'axe d'intervention auprès des enfants et des jeunes :

- fournir aux enfants et aux jeunes un appui et une méthodologie au travail scolaire ;
- Leur permettre d'élargir leurs centres d'intérêt en mobilisant les ressources locales (ex : bibliothèques, médiathèques) ;
- Leur permettre d'élargir leurs centres d'intérêt en développant leur capacité de vie collective ;
- Mettre en valeur leurs compétences en valorisant l'entraide au sein du groupe Clas ;
- Organiser un suivi régulier des présences des enfants (ex : mise en place de cahiers de présence et/ou de fiches individuelles de suivi).

Ce bonus vise donc à doter les porteurs de projets Clas de moyens d'action supplémentaires, pour développer des projets de plus grande ampleur, mobilisateurs pour les enfants et les équipes, et leviers essentiels à l'ouverture sur le monde et l'élargissement des centres d'intérêt des enfants

Exemple de projet ayant pu bénéficier du bonus « soutien à la mise en place de projets culturels et éducatifs » au sein des Clas dans le cadre de l'expérimentation de la Ps bonifiée

« Le livre, du papier à la réalisation, on va en faire toute une histoire » (soutenu par la Caf des Deux-Sèvres)

Ce projet d'accompagnement à la scolarité se structure autour d'un fil rouge qui permet de relier les intervenants adultes et enfants à la culture locale.

A la rentrée scolaire, les enfants ont choisi le thème du livre qui sera décliné au rythme :

- de rencontres avec des intervenants extérieurs conteurs ;
- de travaux avec un auteur de livres pour enfants avec l'idée d'impulser l'envie de la lecture par le biais de questions directement à l'auteur : *pourquoi cette histoire, comment construit-on un récit, est-ce que ça prend du temps ? Existe-t-il plusieurs formes de livres (dictionnaire, roman, journal, biographie ...)* ? *Comment voyagent-ils, et dans l'histoire ?*
- de la visite d'une exposition à la bibliothèque.

Toutes ces actions sont accompagnées par :

- la visite d'une imprimerie pour voir comment une histoire prend forme pour devenir commercialisable ;
- l'abonnement à un magazine pour découvrir de nouveaux ouvrages, s'amuser, comprendre, apprendre, s'instruire, rêver, voyager ;
- une sortie enfants/parents bénévoles dans une yourte pour mieux apprendre à se connaître et vivre ensemble.

➤ **Bonus « parents » : Renforcement de l'action des Clas en matière de soutien à la parentalité (300 € par collectif d'enfants)**

Ce bonus vise à renforcer la mobilisation des Clas sur le champ du soutien à la parentalité. Il s'agit en effet d'un enjeu majeur pour les Clas aujourd'hui, afin de renforcer les alliances avec les parents et conduire des actions proactives visant à remettre les parents au cœur du projet d'accompagnement de leur enfant. Les actions Clas visent en effet des familles fragilisées, avec un vécu scolaire souvent difficile et une relation à l'institution scolaire souvent problématique. Il est donc essentiel de renforcer l'action des Clas sur ce champ.

Actuellement les actions suivantes sont soutenues par la prestation de service Clas s'agissant de l'axe d'intervention auprès et avec les parents :

- Organiser des temps d'information sur les objectifs et le contenu des action Clas au moment de l'inscription des enfants ;
- Mettre en place des temps de convivialité enfants/parents ;
- Informer et accompagner les parents dans leur compréhension des codes de l'école ;
- Orienter les parents vers d'autres partenaires du territoire (ex : acteurs du soutien à la parentalité) ;
- Associer les parents à l'accompagnement proposé à leur enfant par des échanges informels réguliers.

Ce bonus vise donc à doter les porteurs de projets Clas de moyens d'action supplémentaires, pour développer des actions de soutien à la parentalité visant un meilleur accompagnement global des parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants et des actions sur-mesure pour les parents en ayant le plus besoin.

Exemple de projet ayant pu bénéficier du bonus « Renforcement de l'action des Clas en matière de soutien à la parentalité » dans le cadre de l'expérimentation de la Ps bonifiée

« Positionner la famille comme un partenaire des actions d'accompagnement à la scolarité et rendre les codes de l'école compréhensibles pour les parents » (soutenu par la Caf de l'Ain)

Ce projet repose sur la mise en place de plusieurs espaces d'accompagnement des parents au sein du Clas :

- un espace de parole permettant aux parents de partager leurs préoccupations liées à l'école et l'éducation de leurs enfants, pour mieux les appréhender et les gérer en famille ;
- des soirées débats ouvertes aux parents et aux professionnels (acteurs du Clas, enseignants) sur des thématiques spécifiques : ex : l'orientation scolaire des enfants ; la finalisation du dossier de demande de bourse etc. ;
- d'un espace d'accompagnement au sein du Clas où les parents peuvent bénéficier chaque semaine d'une écoute individualisée, en présence ou non de leurs enfants, et avec l'appui d'un intervenant professionnel ou bénévole du Clas.

4. Le bilan des actions Clas au niveau départemental

Une synthèse, mettant en regard les principales données d'activité à l'échelle nationale et départementale sera mise à disposition des porteurs de projet quelques mois après la saisie des données d'activités globales et consolidées.

Important : Dès 2022 la remontée annuelle des données d'activité Clas se fera dans la plateforme « ELAN Caf » avec le bilan Clas 2021-2022 et non plus sur le site Caf Parentalité.

Un gain de temps important pour les porteurs de projet